



FLASH-INFO

Le SPS du CP Toulouse -Seysses a été alerté par un bon nombre de personnels concernant une rémunération non complète sur le versement du salaire du mois de février.

Après avoir pris les renseignements nécessaires, il s'avère que ce sont les éléments variables (heures sup, nuit, jours fériés...) qui n'ont pas été pris en compte.

Le SPS a insisté et réclamé que les agents concernés soient régularisés au plus vite.

L'après-midi même, le SPS était dans le bureau du DRH afin de dénoncer les conséquences financières désastreuses pouvant impacter les personnels concernés devant une telle situation.

Lors de l'entretien avec le DRH, il est à noter sa compréhension face à cette situation et précise que l'erreur ne vient pas du CP...et que les agents seront régularisés sur le salaire du mois de mars...

Le SPS peut admettre que l'erreur est possible, toutefois nous ne pouvons pas accepter que la réponse apportée soit une régularisation un mois après car les échéances sur les comptes des personnels elles n'attendent pas le mois suivant...

Cela peut mettre en grande difficulté financière ces personnels.

C'est pourquoi, le SPS exige que les situations soient rectifiées de manière immédiate. Et ce, d'autant plus que nos dernières informations nous apprennent que des agents d'autres établissements de la DI (comme le CD de Muret) ont subi le même souci sur le salaire du mois de février.

Le DI a déjà été alerté par le SPS lors de réunions bilatérales sur des problématiques récurrentes de rémunération. Il est **temps de trouver une solution comme « un budget d'urgence »** pour faire face à de telles situations, car il est inacceptable que les agents aient ce type de désagréments à subir sur leur paye.

A bon entendeur

David M, 1 mars 2024, pour le bureau local SPS

LE Syndicat 100% Surveillants !